

STRATÉGIE DEPARTEMENTALE DE DÉCONFINEMENT

Liberté Égalité Fraternité

Crèches

10 enfants maximum par groupe

Écoles primaires, collèges

15élèves maximum en élémentaire par classe et 10 maximum en maternelle

=> 12 mai : réouverture des écoles

=> 18 mai : collèges

Lycées

Pas de réouverture

Une décision sera prise fin mai.

Enseignement supérieur

Pas de réouverture

Entreprises

Réouverture autorisée

Le télétravail doit être maintenu partout où c'est possible.



Horaires décalés encouragés pour réduire les flux.

60 guides et fiches disponibles le 11 mai

Commerces, marchés

Réouverture autorisée sous réserve du respect des mesures de distanciation sociales et des gestes barrières

Bars, cafés, restaurants

Réouverture non autorisée



Fin mai, annonce d'une réouverture possible à compter du 2 juin

Déplacements



Interdits au-delà de 100 km (sauf déplacements impérieux, familial ou professionnel avec

détention attestation)

Pour les transports en commun, 1 siège sur 2 et port du masque obligatoire

Accès lacs Annecy/Léman et activités nautiques

Autorisation de marcher sur les itinéraires publics en bord de lac mais sans stationnement

Autorisation sur le lac d'Annecy jusqu'au 02/06 de la navigation des bateaux à voile, la pratique individuelle du canoë, du kayak et de l'aviron, du stand up paddle, de la nage en eau libre, de la plongée subaquatique ainsi que la pêche depuis une embarcation ou du bord du lac, navigation des pédalos, navigation des bateaux de plaisance et des bateaux à passagers

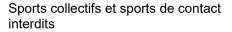
Interdiction d'accès aux lacs d'Annecy et du Léman, à leurs plages, et à la baignade de loisirs jusqu'au 02/06

Autorisation sur le lac Léman jusqu'au 02/06 de la navigation des bateaux de plaisance et des bateaux à passagers et de la pêche

Sport/Montagne

Interdits dans les lieux collectifs

Reprise par étapes





Pratique individuelle en extérieur avec strict respect des distanciations entre personnes

Pratique d'une activité sportive en montagne mais avec une reprise modérée et progressive pour éviter les risques de blessures

Médiathèques et petits musées

Réouverture autorisée

Cinémas, salles de spectacles et grands musées



Réouverture non autorisée

Tous les rassemblements de personnes supérieurs à 5 000 personnes interdits jusqu'en

septembre.

Cultes

Restent ouverts, organisation de cérémonies non recommandée jusqu'au 2 juin..

Mariages, réunions de familles, amis

Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits sur la voie publique ou dans les lieux privés.

Sauf urgence, les mariages encouragés à être reportés.

